Archives parlementaires

Adresse du citoyen Burdet, de Seyssel (Mont-Blanc) annonçant un don de 2.400 livres, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Burdet, de Seyssel (Mont-Blanc) annonçant un don de 2.400 livres, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 652;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32978_t1_0652_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la Montagne ne soient plus piqués par les insectes du marais. S. et F. »

Théodore LAFONT *(secrét.)*, LARIGOT *(présid.)*, St-ANDRÉ *(secrét.)*, PIRON *(secrét. d'office)* BARTET *(secrét.)*.

57

Un membre [SIMOND] annonce que le citoyen Aimé Burdet, de Seissel, département du Mont-Blanc, offre à la Convention nationale 1 090 l. provenant du prix d'un cheval qu'il avoit livré pour le service de la République. Ce citoyen offre de plus la somme de 1 400 liv., montant de deux pensions, que paie la nation, par égale portion, à sa sœur et à la citoyenne Carrel, compagne de sa sœur, toutes deux ex-religieuses. Il se charge de leur entretien, et de leur payer annuellement le montant des deux pensions, dont il décharge la République.

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Seyssel, 1er vent. II. Au cn Montanier fils*] (2)

« Mon cher parent,

Il y a eu aujourd'hui six semaines que je me rendis chez Michard accompagné du citoyen Bouzoud, où je fis une déclaration que je signai par laquelle je faisois don sur l'autel de la patrie de mille livres, montant du prix de mon cheval, et de 1 400 l. montant des pensions, soit traitement de Claudine Burdet ma sœur, et de la citoyenne Marguerite Carrel pendant leur vie, la première âgée de 64 ans et la seconde de 58. Au même instant Michard en écrivit au département. Ce dernier n'en ayant point reçu de réponse, j'écrivis moi-même au président du dit département et je n'en ai pas mieux reçu réponse; cependant, comme mon zèle pour le bien public ne me permet pas de retirer mon offrande, et que, dû depuis, j'ai reçu le montant du prix de mon cheval, tu me feras le plaisir de faire la même offre pour moi à la Convention même, sous la faculté néanmoins que je me réserve, en cas de prédécès de ma part, de leur faire une pension pour équivaloir au don de leur traitement, ce que j'espère, la Convention ne me refusera pas. Tu m'obligeras de compter les mille livres contre reçu, pour que ma soumission, envoyée au département du Mont-Blanc, ne fasse double emploi. J'ai vu ta sœur qui m'a dit qu'on se portait bien chez toi. Toute ma maison te salue, ainsi que ton parent. »

A. BURDET.

58

Un membre annonce que le citoyen Charles André-Apollon Urtin, habitant à Valence, agissant tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, a paru le 5 nivôse devant le conseil d'administration du district de Valence, et déclaré que voulant venir au secours de la patrie, il abandonne à la République le montant de la finance de l'office de notaire dont François-André Urtin, son père, étoit pourvu dans la commune de Chabeuil, et dont les provisions et autres pièces en original ont été déposées chez le liquidateur; le 12 mai 1792, n° 14.337.

Sur la motion de ce membre qui dépose l'extrait du procès-verbal du district, la Convention accepte le don, décrète mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

59

Des citoyens du Mont-Blanc annoncent l'arrivée à l'hôtel des monnoies à Paris, des saints de leur département: réduits à leur juste valeur, ils ont produit 6 883 marcs 4 onces 2 gros d'argent et vermeil, et 2 marcs 7 gros d'or, ils en déposent le récépissé. Ils offrent en même temps le bonnet et le sabre donnés par Clément XI au prince Eugène, d'exécrable mémoire. Clément, disent-ils, ne se doutoit pas de faire un don à la République française (2).

L'ORATEUR (3). Lorsque nous avons passé à votre barre, le 4 pluviôse, nous avons prévenu la Convention nationale du départ des saints du Mont-Blanc pour se rendre en procession au creuset national; et l'administration du district de Chambéry vous en a annoncé l'arrivée prochaine par son adresse du 20 du même mois.

Aujourd'hui nous vous apprenons, Législateurs, qu'ils ont fait leur entrée le 5 de ce mois à l'hôtel des Monnaies à Paris et que jusqu'aujourd'hui, nous avons été occupés à leur vérification et à leur voir faire la culbute dans les balances nationales.

Entièrement dégagés de tout alliage impur et réduits rigoureusement pour toute valeur, à la pure substance de l'or et de l'argent, ils ont produit avec leurs accessoires et 23 lingots des mines de Pezay, la quantité de 6883 marcs 4 onces 2 gros d'argent et vermeil, et 2 marcs 7 gros d'or, et dont 928 marcs 3 onces 5 gros d'argent proviennent du district de Cluses, le surplus produit par le district de Chambéry. *(Applaudi.)*

Nous vous présentons, Législateurs, le récépissé signé par les caissier, commissaire et contrôleur des monnaies, en vous annonçant que la récolte de l'argenterie des autres districts du département qui est en route produira une semblable quantité, malgré les enlèvements commis par les Piémontais lors de leur invasion.

Nous les avons vu précipiter successivement tous ces saints, dans les coffres de la République.

(1) *P.V.*, XXXII, 401. *B[in]*, 18 vent (2e suppl[t]).

(2) *P.V.*, XXXII, 401. Long résumé dans *B[in]*, 13 vent. (suppl[t]).

(3) C 293, pl. 965, p. 21. Extrait du reg. de la Monnaie de Paris (p. 22). Extraits dans *Mon.*, XIX, 609; *C. univ.*, 14 vent.; *Débats*, n° 529, p. 160-161; *J. Mont.*, n° 110; *M.U.*, XXXVII, 203; *Batave*, 381; *F.S.P.*, n° 243; *Mess. soir*, n° 562; *Ann. patr.*, n° 426; *J. Fr.*, n° 525; *Rep.*, n° 73; *Audit. nat.*, n° 526. Mention dans *J. Sablier*, n° 1173; *J. Paris*, n° 427; *C. Eg.*, n° 562.

(1) *P.V.*, XXXII, 400 et XXXIII, 177. *J. Fr.*, n° 525; *F.S.P.*, n° 243.

(2) C 293, pl. 965, p. 23, 24.

Persée creative commons BY: = $